



DOCUMENTS À JOINDRE À VOTRE DOSSIER

Photocopies impératives au format A4

PIÈCES OBLIGATOIRES POUR L'ENREGISTREMENT DE VOTRE DEMANDE (POUR LE DEMANDEUR)

Vous êtes de nationalité française

- ▼
-  Carte d'identité
-  Passeport
-  Jugement si tutelle ou curatelle

Vous êtes de nationalité étrangère de l'UE

- ▼
-  Carte nationale d'identité (du pays d'origine, en cours de validité)
-  Passeport (en cours de validité)

Vous êtes de nationalité étrangère (hors UE)

- ▼
-  Titre de séjour en cours de validité
-  Récépissé de demande de renouvellement de ce titre (si expiré) accompagné du titre

Les pièces ci-dessus seront aussi obligatoires pour toutes les personnes majeures devant habiter le logement lors de l'instruction de la demande

PIÈCES OBLIGATOIRES POUR L'INSTRUCTION DE VOTRE DEMANDE pour toutes personnes majeures devant habiter au logement

SITUATION FAMILIALE

Vous êtes uni(e)s

- ▼
-  Livret de famille
-  Acte de mariage
-  Attestation de PACS

Vous avez des enfants à charge

- ▼
-  Livret de famille
-  Acte de naissance
-  Certificat de grossesse

Vous êtes séparé(e)s ou divorcé(e)s

- ▼
-  Dissolution du Pacs dans l'acte de naissance
-  Courrier de l'Avocat (si divorce par consentement mutuel)
-  Acte de saisine du juge aux Affaires familiales
-  Jugement de divorce

IMPÔTS SUR LE REVENU

-  Avis d'imposition ou document de taxation sur les revenus 2023 pour l'année 2024
- ou**
-  Avis de situation déclarative sur les revenus 2023 pour l'impôt 2024
- ▶ **Si vous êtes fiscalement rattaché(e) à un tiers**
-  Avis d'imposition sur les revenus 2023 de l'impôt 2024 du tiers
- ▶ **Si revenus perçus à l'étranger l'année 2023**
-  Avis d'imposition sur les revenus 2023 de l'impôt 2024 de cet état
- ou**
-  Document établi par l'administration fiscale de l'État où les revenus ont été perçus

Ces documents permettent de déterminer si vous respectez les plafonds de ressources applicables pour l'accès au logement social.



Nous vous informons qu'en cas de présentation de faux documents ou de fausses déclarations, nous pourrions être amené à entamer des poursuites judiciaires. Nous vous rappelons que l'usage de faux est répréhensible par la loi. Article 441-1 du Code Pénal : "Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende."



DOCUMENTS À JOINDRE À VOTRE DOSSIER

pour toutes personnes majeures devant habiter le logement (photocopies impératives au format A4)

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES POUR L'INSTRUCTION DE VOTRE DEMANDE

SITUATION PROFESSIONNELLE

Vous travaillez

-  Attestation de l'employeur avec date et durée de l'embauche
-  3 derniers bulletins de salaire ou tout autre document comptable justifiant votre salaire

Vous êtes non salarié

-  Tout document comptable justifiant des ressources

Vous êtes Apprenti

-  Contrat d'apprentissage

Vous ne travaillez pas

-  Attestation de prise en charge de Pôle Emploi
-  Les 3 derniers bordereaux de paiement

Vous êtes retraité(e)

-  Notification de retraite ou reversions

Vous êtes étudiant(e)

-  Certificat de scolarité
-  Carte d'étudiant

Vous êtes boursier

-  Justificatif de bourses

AUTRES RESSOURCES

Tout justificatif de ressources :

-  CAF, MSA
-  Sécurité Sociale (allocations, pensions, indemnités, prestations ...)

LOGEMENT ACTUEL

Vous êtes locataire

-  le bail et
-  3 dernières quittances de loyer
-  Attestation bailleur

Vous êtes hébergé(e)s

-  Attestation d'hébergement

Vous êtes hébergés en structure d'hébergement

-  Attestation de la structure

Vous êtes propriétaire

-  Acte de propriété
-  Plan de financement

MOTIFS DE DEMANDE

Handicap

-  Carte d'invalidité ou carte mobilité inclusion
-  Décision d'une commission administrative compétente

Violences familiales

-  Récépissé de dépôt de plainte
-  Ordonnance de protection du JAF

Assistante maternelle

-  Agrément

Informations sur les données personnelles recueillies lors de la demande

CLESENCE dispose, pour faciliter sa mission de bailleur social, de moyens informatiques par lesquels vos données sont traitées.

Les informations et pièces justificatives que vous nous confiez lors de votre demande de logement sont traitées par les services en charge de commercialiser et attribuer les logements, à l'exception du numéro de sécurité sociale que nous collectons pour le transmettre au Serveur National d'Enregistrement - SNE, sans le traiter par la suite.

L'ensemble des données collectées est transmis au Serveur National d'Enregistrement - SNE. Pour étudier votre demande, vos données peuvent également être traitées avec les travailleurs sociaux et avec les préfetures dans le cadre du DALO (Droit Au Logement Opposable). Les participants de la CALEOL - Commission d'Attribution Logement et d'examen de l'occupation des logements ont accès aux candidatures que nous présentons pour nos logements, notamment le maire de la commune d'implantation des logements et éventuellement le préfet. Clésence a recours à des CALEOL numériques, procédé innovant qu'elle a développé, pour optimiser le traitement des attributions. Enfin les attributions de logement font l'objet de communications aux réservataires de logements et au groupe ACTION LOGEMENT.

A la création de votre bail, ou si votre demande est radiée sans attribution de logement mais après avoir été passée en CALEOL, les éléments liés à votre candidature sont mis en archive pour une durée de 5 ans afin de satisfaire aux besoins d'enquêtes et contrôles auxquels les bailleurs sociaux sont soumis.

Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen RGPD (UE) n°2016/679 et relative à la protection des données à caractère personnel, vous pouvez obtenir la communication, la rectification, la limitation ou l'effacement des informations vous concernant et vous pouvez vous opposer au traitement de vos données personnelles.

CLESENCE est susceptible de vous tenir informée de l'avancement de votre demande par notification SMS sur votre téléphone portable, vous pouvez à tout moment vous opposer à ce type de notification.

CLESENCE pourra, par ailleurs, vous proposer des biens de son parc immobilier en vente ou des opérations en accession sociale neuves (PSLA), vous pouvez également vous opposer à recevoir ces propositions.

Pour cela, et pour l'exercice de vos droits en matière de données personnelles, adressez une demande au délégué à la protection des données de CLESENCE par mail dpo@clesence.fr ou par courrier à l'adresse en bas de page. Si vous n'êtes pas satisfait du traitement de votre demande d'exercice de droits en matière de données personnelles, il vous est possible de contacter la CNIL.